

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

A. Il reçoit en argent - 76 francs 8 sols par année.   
 en grains - 2 1/2 quartiers de blé et 1/2 froment   
 en bois - 1. Chaque le Regent va colporter   
 - la forêt.   
 Il n'a point de vin de pension.

B. Elle dérive de donations gratuites   
 1°. du Gouvernement, soit originellement par un capital   
 donné pour la fondation; capital dont la Commune est   
 chargée pour en payer la rente annuelle au Regent   
 soit par d'autres concessions.   
 2°. de donations volontaires que des particuliers ont faites   
 pour aider à la fondation de cette école; dont la   
 Commune paye encore la rente annuelle.

3°. des contributions annuelles et fixes, ainsi qu'on   
 la déjà dit, tant de la Commune que de la   
 Bouche des pauvres.

h. Les réponses précédentes préviennent celle-ci.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

1. En réduisant en argent toute la pension du Regent de Prilly elle peut valoir au jourd'hui selon le taux actuel des denrées environ dix Louis par an

Ne conviendrait-il pas, pour encourager une vocation aussi utile que chaque Regent de Commune rurale put compter sur 10 batz par jour au moins, c'est à dire, sur une pension fixe de trois à quatre cent francs?

Atteste à Prilly   
 Ce 10<sup>ème</sup> Mars 1799   
 Albert Dégaillez

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses

De David Samuel Goy, Regent de   
 l'école des Garçons, Darnière ou Section   
 St. Laurent à Lausanne

R. Lausanne, Section, St. Laurent

R. C'est l'un des quartiers de la ville

R. C'est une grande Commune

R. C'est l'une des paroisses de la ville qui   
 ressort des Sections de St. Laurent et

de celle du Pont

R. De Lausanne

R. Cette école qui est bornée à un   
 quartier, reçoit aussi les enfants de   
 la Campagne qui dépendent de la Commune   
 et annexés à la Section. On ressort cette   
 école. Il n'y a point d'hameaux qui   
 en dépendent, mais il y a beaucoup de   
 maisons isolées dont les plus éloignées   
 sont à 30. Minutes, Il y en a même   
 qui seroient plus à portée des écoles de   
 Prilly ou de Romanel.

Le nombre des enfants étrangers qui   
 fréquentent actuellement l'école est   
 d'environ une dizaine de Garçons.

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

R. Cette école est bornée d'un côté par les autres écoles de quartier de la ville, et de l'autre par les écoles de la campagne.

a. Leurs noms.

R. Dilly et Romand.

b. Leurs distances réciproques.

R. Dilly est à 30 minutes d'ici et Romand à 50 de là. Les écoles sont peu éloignées les unes des autres.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

R. On y enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe et la musique. On y fait apprendre par les plus beaux écoliers en vers et le catéchisme qu'on explique par on y lit et on plaie le peuple populaire.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

R. On tient l'école toute l'année excepté huit semaines de vacances aux mois de qu'au vendanges.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

R. Il n'y a aucun livre d'un usage général que le Nouveau Testament et les Psalms qu'on y lit, et le Catéchisme qu'on y fait apprendre.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

R. Le règlement est inséré par le Pasteur de quartier et par le conseil de la commune.

9°. Durée de l'école chaque jour?

R. La durée de l'école est de 2 heures le matin et autant l'après midi en tout 4 heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

R. Tous les Garçons de quelque âge qu'ils soient peuvent y être admis. Ils sont domiciliés dans le quartier et ne forment qu'une classe qu'on divise suivant leur âge et leur capacité.

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? de quelle manière?

R. Le conseil de la commune d'après une nomination du Pasteur et des écoliers.

b. D'où est-il?

R. Du Chenit District de la Vallée.

c. Son nom

R. David Samuel Goy.

( 3 )

d. Son âge.

R. Trente sept ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

R. Marie, point d'enfant.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

R. Depuis près de 16 ans il y a passé sans qu'il est dans cette commune.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

R. Il a exercé la vocation de pasteur à Dilly rière ce district.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

R. Aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

R. Il y a dans la ville outre le Collège quatre écoles de quartier pour les garçons, dans celui-ci le nombre des écoliers varie beaucoup, il est à remarquer que si tous les enfans qui y sont donnés valent, il y a toujours été un des plus nombreux du pays. Actuellement le nombre des enfans est d'environ quatre vingt.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

R. Il ignore.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

R. On y est reçu gratis.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

R. Comme il n'y a point de logement pour le Régent il est tenu de s'en procurer ce qui lui donne beaucoup d'embarras pour trouver une salle à louer dans le quartier propre à cet usage. Il est obligé de se procurer d'un logement pour lui et un autre pour l'école, ce qui lui revient à une centaine de francs pour être très mal logé.

R. Personne que le Régent.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le traitement du Regent est de deux cents livres fixes, outre huit livres pour le pouvoir d'un logement et une solde pour l'école. Il reçoit une aide de bois de sapin qui vaut environ 2h.*

*Il ne connaît aucune source que la Caisse de la Commune.*

*Atteste à Lausanne le 10 Mars 1799.  
David Samuel Goy, Regent*

222 III

( 3 )

d. Son âge.

*Née Le 2<sup>d</sup> 7bre 1743*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*Deux*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Depuis 7bre 1772*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Toujours à l'École avec sa Mère à qui elle a succédé*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*Non*

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

*De soixante à septante fille*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Rien*

15°. Bâtiment de l'école.

*L'hospital.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Logement qui consiste en une chambre un Cabinet une cuisine outre la chambre destinée uniquement pour l'école*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*La Regente n'a point de Maison*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.